

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 15 septembre 2025

❖ Séance du 15/09/2025

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 09/09/2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○○○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, Alain LCHAT, Christian BAUGROS, Stéphanie DORVIDAL, Roger JULIAN

❖ Etaient absents : Pascal FOREST, Jérôme BONARD, René NOAILLY

●○○○○●○○○○

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23/07/2025 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○●○○○○

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Délibération portant la création d'une route forestière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de mise au gabarit de la route forestière vers le four à poix du Sapey au lieu-dit Les Fraisses. Ce dossier est réalisé avec l'aide du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière). Une aide à hauteur de 80 % de la Région peut être sollicitée, avec un plafond de 65 € du mètre linéaire.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur la vente d'une parcelle sectionale aux Verroux

M. le Maire rappelle aux membres présents une requête déposée par le détenteur d'un permis de construire sur la parcelle A1201. Ce dernier sollicite la possibilité d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée sous le n° A1056, d'une superficie de 727 m², sise au lieu-dit les Verroux, appartenant à la section des Verroux, permettant de relier sa propriété cadastrée sous les n° A1057 et A1201. M. le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation des ayants-droits de la section des Verroux qui s'est tenue le 6 septembre. Résultat de la consultation : 12 électeurs ont été convoqués, 9 électeurs ont participé à la consultation, 7 électeurs se sont prononcés en faveur de la vente.

Considérant qu'il y a accord de la majorité des électeurs de la section, le Conseil Municipal est en droit de confirmer la vente du bien de section cité précédemment. Toutefois, considérant les remarques apportées par certains habitants du hameau en marge de la consultation concernant les accès à certaines parcelles du hameau, Le conseil décide à l'unanimité de suspendre la démarche de vente du bien de section cité plus haut et d'étudier d'autres options.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Délibération portant sur la vente d'un mobil home du camping

Mr le Maire expose au conseil le projet de vente d'un mobil home du camping (Le Bois). En effet, dans le but de renouveler nos équipements par des équipements plus récents, la commune a récemment fait l'acquisition d'un nouveau mobile home et se sépare donc d'un plus ancien. Il est proposé au conseil municipal de céder le mobil home le Bois pour la somme de 3 500€ à l'acquéreur intéressé avec une prise de possession à partir du 1er octobre 2025.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur la vente de la caravane et de l'auvent du camping**

Mr le Maire expose au conseil le projet de vente de la caravane et de son auvent. En effet, dans le but d'installer un logement insolite à destination des marcheurs, il faut céder cet équipement. Il est proposé au conseil municipal de céder la caravane et son auvent pour la somme de 1 000€ à l'acquéreur intéressé avec une prise de possession à partir du 15 octobre 2025.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'adhésion à la convention santé du CDG**

La commune adhère au contrat groupé du Centre de Gestion pour le risque santé. Mr le Maire propose d'adhérer à la nouvelle convention santé du CDG à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031, et d'attribuer une participation employeur de 20€ par agent

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Délibération portant sur l'adhésion à la convention prévoyance du CDG**

La commune adhère au contrat groupé du Centre de Gestion pour la prévoyance. Mr le Maire propose d'adhérer à la nouvelle convention pour la prévoyance du CDG à compter du 1er janvier 2026 jusqu'en 2031, et d'attribuer une participation employeur de 20€ par agent

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

●○○○○○7●○○○○○

Questions diverses

- Rallonger la barrière pour plus camoufler la station d'épuration à Leignecq
- Ramassage des ordures ménagères pour les résidences secondaires : rappel de l'obligation d'utiliser les nouvelles poubelles mise à disposition et du nouveau fonctionnement
- Abat son clocher Leignecq : on attend un devis
- Rénovation petit patrimoine : le dossier sera repris lors du prochain mandat
- Classement des arbres remarquables dans le PLUI
- En attente des relevés piézométriques de février
- Chemins forestiers : un devis a été présenté au conseil municipal pour mettre du goudron ou du ciment dans les chemins ayant un fort dénivelé. En raison du montant et de l'impact écologique, le projet est arrêté. Un nouveau devis sera demandé pour mettre des coupées en béton.
- Epaves dans la commune : les propriétaires seront contactés afin d'enlever les véhicules.
- Réparations diverses sur la commune : continuer à envoyer des photos pour recenser les travaux à effectuer
- Panneaux d'affichage : les pieds s'abiment, impossible de mettre des punaises. Voir pour les réparer
- La table de pique-nique du lavoir à Merle qui a été volée sera remplacée.
- Premiers retours sur le nom de la salle communale : le nom sera validé plus tard.
- Stationnement Leignecq : réflexion sur de nouveaux aménagements

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h30

